

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 MARS 2016

L'an deux mil seize, le vendredi dix-huit mars, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni à la Mairie, en séance publique sous la présidence de M. ABAFOUR Michel, Maire.

Étaient présents : M. ABAFOUR Michel, Mme COLIN Marie-Pierre, M. LEVECQUE Yannick, M. AUBRY Jean-Louis, M. BRUNETEAU Paul, Mme GARNIER Arlette et M. SANGNIER Sylvain.

Absents excusés : MM. BELLIS Gilles, DUBRAY Cédric, LECOINTE Didier et Mme SEGRETAIN Céline.

Date de convocation : 08/03/2016

Date d'affichage : 09/03/2016

Nombre de Conseillers : 11

- en exercice : 11

- présents : 7

- votants : 7

M. AUBRY Jean-Louis a été élu Secrétaire de séance.

Lecture et signature de la séance du 11 février 2016.

OBJET : DELIBERATION N°2016-09: COMPTE DE GESTION 2015 : BUDGET COMMUNE

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, déclare que le Compte de Gestion 2015, dressé par Mme QUEMENER, Receveur Municipal, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

VOTE : POUR = 7 CONTRE = 0 ABSTENTION = 0

(enregistré S/Préf le)

OBJET : DELIBERATION N°2016-10: COMPTE DE GESTION 2015 : BUDGET TOURISME

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, déclare que le Compte de Gestion 2015, dressé par Mme QUEMENER, Receveur Municipal, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

VOTE : POUR = 7 CONTRE = 0 ABSTENTION = 0

(enregistré S/Préf le)

OBJET : DELIBERATION N° 2016-11: COMPTE DE GESTION 2015 : BUDGET CCAS

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, déclare que le Compte de Gestion 2015, dressé par Mme QUEMENER, Receveur Municipal, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

VOTE : POUR = 7 CONTRE = 0 ABSTENTION = 0

(enregistré S/Préf le)

OBJET : DELIBERATION N°2016-12: COMPTE ADMINISTRATIF 2015 – BUDGET COMMUNE:

M. le Maire présente les résultats de l'exercice 2015 et sort de la salle.

Monsieur AUBRY Jean-Louis, doyen, prend la présidence.

Le Conseil Municipal approuve le compte administratif 2015 comme suit :

<u>SECTION FONCTIONNEMENT</u> :	PREVU	REALISE
DEPENSES :	303 905.88 €	209 739.61 €
RECETTES :	303 905.88 €	325 730.59 €

->Excédent de fonctionnement de clôture = 115 990.98 €

<u>SECTION INVESTISSEMENT</u> :	PREVU	REALISE	RESTES A REALISER
DEPENSES :	74 369.58 €	43 480.58 €	9500.00 €
RECETTES :	74 369.58 €	63 780.43 €	

->Excédent d'investissement de clôture : + 20 299.85 €

->Déficit restes à réaliser : - 9 500.00 €

M. ABAFOUR Michel reprend la présidence de séance.

VOTE : POUR = 6 CONTRE = 0 ABSTENTION = 0

(enregistré S/Préf le)

OBJET : DELIBERATION N°2016-13: COMPTE ADMINISTRATIF 2015 – BUDGET TOURISME:

M. le Maire présente les résultats de l'exercice 2015 et sort de la salle.

Monsieur AUBRY Jean-Louis, doyen, prend la présidence.

Le Conseil Municipal approuve le compte administratif 2015 comme suit :

<u>SECTION FONCTIONNEMENT :</u>	PREVU	REALISE
DEPENSES :	179 739.80 €	119 145.72 €
RECETTES :	179 739.80 €	161 643.23 €

->Excédent de fonctionnement de clôture = 42 497.51 €

<u>SECTION INVESTISSEMENT :</u>	PREVU	REALISE	RESTES A REALISER
DEPENSES :	77 355.46 €	74 816.80 €	850.00 €
RECETTES :	77 355.46 €	45 021.42€	0.00 €

->Déficit d'investissement de clôture : 29 795.38 €

->Déficit restes à réaliser : 850.00 €

M. ABAFOUR reprend la présidence de séance.

VOTE : POUR = 6 CONTRE = 0 ABSTENTION = 0

(enregistré S/Préf le)

OBJET : DELIBERATION N°2016-14: COMPTE ADMINISTRATIF 2015 – BUDGET C.C.A.S

M. le Maire présente les résultats de l'exercice 2015 et sort de la salle.

Monsieur AUBRY Jean-Louis, doyen, prend la présidence.

Le Conseil Municipal approuve le compte administratif 2015 suite à la dissolution comme suit :

<u>SECTION FONCTIONNEMENT :</u>	PREVU	REALISE
DEPENSES :	2018.66 €	2018.66 €
RECETTES :	2018.66 €	2018.66 €

->Résultat de fonctionnement de clôture = 0.00 €

<u>SECTION INVESTISSEMENT :</u>	PREVU	REALISE
DEPENSES :	1081.45 €	1081.45 €
RECETTES :	1081.45 €	1081.45 €

->Résultat d'investissement de clôture = 0.00 €

M. ABAFOUR Michel reprend la présidence de séance.

VOTE : POUR = 6 CONTRE = 0 ABSTENTION = 0

(enregistré S/Préf le)

OBJET : DELIBERATION N° 2016-15 : TAUX D'IMPOSITION 2016

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un état détaillé présentant les bases, taux et produits des taxes d'habitation, foncières (bâti et non bâti) de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas augmenter les taux d'imposition pour l'année 2016 c'est à dire de voter les taux suivants :

	Taux communaux 2016
Taxe d'habitation	16.16%
Taxe foncière (bâti)	25.38%
Taxe foncière (non bâti)	33.76%

VOTE : POUR = 7 CONTRE = 0 ABSTENTION = 0

(enregistré S/Préf le)

OBJET : DELIBERATION N°2016-16 : BUDGET PRIMITIF COMMUNE EXERCICE 2016

Après s'être fait présenté les propositions par le Maire ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, arrête et vote le Budget Primitif 2016 comme suit :

-SECTION FONCTIONNEMENT :

Votée en équilibre en dépenses et en recettes à 334 550.98 € ;

-SECTION INVESTISSEMENT :

Votée en équilibre en dépenses et en recettes à 109 499.85 €.

VOTE : POUR = 7 CONTRE = 0 ABSTENTION = 0

(enregistré S/Préf le)

OBJET : DELIBERATION 2016-17 : BUDGET PRIMITIF TOURISME EXERCICE 2016

Après s'être fait présenté les propositions par le Maire ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, arrête et vote le Budget Primitif 2016 comme suit :

-SECTION FONCTIONNEMENT :

Votée en équilibre en dépenses et en recettes à 161 202.13 € ;

-SECTION INVESTISSEMENT :

Votée en équilibre en dépenses et en recettes à 66 095.38 €.

VOTE : POUR = 7 CONTRE = 0 ABSTENTION = 0

(enregistré S/Préf le)

OBJET : DELIBERATION N°2016-18: BUDGET COMMUNE : AFFECTATION DU RESULTAT 2015 SUR L'EXERCICE 2016

Après constatation des résultats de l'exercice 2015 :

-section fonctionnement : excédent de 115 990.98 €

-section investissement : excédent de 20 299.85 €

-déficit des restes à réaliser : 9500.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'affecter ces résultats au Budget Primitif 2016 de la façon suivante :

- 20 299.85 € à la ligne budgétaire 001 de la section investissement « Solde d'exécution positif reporté » et la somme de 115 990.98 €, à la ligne budgétaire 002 de la section fonctionnement « Résultat de fonctionnement reporté » du Budget Primitif 2016.

VOTE : POUR = 7 CONTRE = 0 ABSTENTION = 0

(enregistré S/Préf le)

OBJET : DELIBERATION N°2016-19: BUDGET TOURISME : AFFECTATION DU RESULTAT 2015 SUR L'EXERCICE 2016

Après constatation des résultats de l'exercice 2015 :

-section fonctionnement : excédent de 42 497.51 €

-section investissement : déficit de 29 795.38 €

-déficit restes à réaliser : 850.00€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'affecter, au Budget Primitif 2016 l'excédent de fonctionnement 2015 comme suit :

1°) 30 645.38 € à l'article 1068 de la section investissement soit : 29 795.38 € pour couvrir le déficit d'investissement 2015 auquel on ajoute le déficit des restes à réaliser de 850.00 €;

2°) d'inscrire le solde, soit la somme de 11 852.13 €, à la ligne budgétaire 002 « Excédent de fonctionnement reporté » du Budget Primitif 2015.

VOTE : POUR = 7 CONTRE = 0 ABSTENTION = 0

(enregistré S/Préf le)

OBJET : DELIBERATION N°2016-20 : VOTE DES SUBVENTIONS 2016

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'attribuer, les subventions suivantes pour l'année 2016:

Bénéficiaires	Montants votés
<u>Associations communales</u>	
Comité des Fêtes ST CHARLES LA FORET	150 €
Club de l'Amitié ST CHARLES LA FORET	150 €
Groupement Communal Protection des Cultures	150 €

S/TOTAL = 450 €

Associations de proximité

Comice Agricole du Canton de GREZ EN BOUERE	45 €
Association Meslay-Zabré	35 €
Association. Locale lutte contre Mucoviscidose (Virades)	30 €
Tir à l'arc Meslay du Maine	150€
S/TOTAL =	260 €

Associations départementales et régionales

La Prévention Routière	15 €
Restos du Cœur Château-Gontier	30 €
Fédération Secours Populaire Français	15 €
Centre Régional de lutte contre le cancer	40 €
Association Infirmes Moteurs et Cérébraux	15 €
France Alzheimer Mayenne	20 €
APAJH Adultes et Jeunes Handicapés	20 €
S/TOTAL =	200.73 €

Associations nationales

Association Sclérosés en plaques (NAFSEP)	15 €
Association Myopathes de France (AFM)	15 €

S/TOTAL = 30 €

TOTAL

895.00 €

(enregistré S/Préf le)

OBJET : DELIBERATION N°2016-21 : AMORTISSEMENT POTEAU INCENDIE

Monsieur le Maire informe les membres que le poteau d'incendie acquis en 2015 (numéro d'inventaire 233) doit faire l'objet d'un amortissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de fixer à dix ans la durée d'amortissement relative au poteau d'incendie soit 252.00 € par an ;

- **CHARGE** le Maire de signer les différents documents inhérents à ce dossier.

(enregistré S/Préf le)

OBJET : DELIBERATION N°2016-22 : PROPOSITION PROGRAMME VOIRIE ET SIGNALISATION 2016

Monsieur le Maire présente le programme voirie 2016 et les travaux à réaliser au niveau de la signalisation horizontale et verticale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de réaliser en 2016 :

- **des travaux de voirie (revêtement sandwich) sur les chemins communaux suivants soit environ 3500 m² :**

- une partie la VC 104 du Grand Buisson ;
- CR la Guichardièrre

- **des travaux de signalisation horizontale et verticale** : environ 200 mètres de bandes discontinues, repeindre le rond-point du bourg et plusieurs bandes STOP.

- **ACCEPTE** que ces travaux soient réalisés dans le cadre des marchés voirie et celui de signalisation avec la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez ;

- **AUTORISE** le Maire à signer toutes pièces inhérentes au dossier.

(enregistré S/Préf le)

OBJET : DELIBERATION N°2016-23: PARTICIPATION FRAIS ECOLES PUBLIQUES ET PRIVEE DE MESLAY DU MAINE

Monsieur le Maire rappelle au conseil que la commune participe aux frais de fonctionnement des écoles publiques et privée de Meslay du Maine.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE** le montant de 592.33 € par élève pour l'année scolaire 2015/2016 soit une participation totale de 7700.33 € (13 élèves) pour les écoles publiques et 592.33 € pour l'école privée (1 élève), étant précisé que les clauses relatives aux modalités de révision de cette participation restent inchangées.

- **AUTORISE** le Maire à signer tous documents inhérents à ce dossier.

(enregistré S/Préf le)

OBJET : DELIBERATION N°2016-24 : ADHESION 2016 COMITE DEPARTEMENTAL DE LA RANDONNEE PEDESTRE

Monsieur le Maire présente la proposition de renouvellement d'adhésion au Comité départemental de la randonnée pédestre de la Mayenne.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

-**ACCEPTE** de renouveler l'adhésion pour l'année 2016 au Comité départemental de la randonnée pédestre de la Mayenne pour un montant de 30€ ;

-**AUTORISE** le Maire à signer le coupon d'adhésion et tous documents inhérents à ce dossier.

(enregistré S/Préf le)

OBJET : DELIBERATION N°2016-25 : CONVENTION D'UTILISATION DES EQUIPEMENTS SPORTIFS COMMUNAUX ET INTERCOMMUNAUX PAR LES COLLEGES (utilisation de la piscine par le Collège de Grez-en-Bouère)

Monsieur le Maire informe le conseil que le Conseil départemental de la Mayenne a décidé de simplifier le suivi administratif du dossier relatif à l'utilisation de la piscine communale par le Collège « Le Grand Champ » de Grez-en-Bouère.

Il est proposé une nouvelle procédure qui prévoit notamment le paiement direct du collège à la collectivité propriétaire de l'équipement sur la base d'une valeur déclarative des horaires d'utilisation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE** la convention tripartite conclue entre le Département, la Commune et le Collège « Le Grand Champ » de Grez-en-Bouère ;

- **AUTORISE** le Maire à la signer et tous documents inhérents à ce dossier.

(enregistré S/Préf le)

OBJET : DELIBERATION N°2016-26 : CREATION D'UN POSTE DE MAITRE NAGEUR SAUVETEUR

Monsieur le Maire fait savoir que, comme chaque année, il convient de créer un poste saisonnier de maître-nageur-sauveteur pour la saison 2016.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré ;

- DECIDE de créer un poste de maître-nageur-sauveteur non permanent à temps complet (35 heures par semaine) pour la saison 2016, du 1^{er} mai au 31 août 2016. Cet emploi pourra être pourvu par un agent appartenant au grade d'éducateur des APS, d'éducateur des APS principal de 2^{ème} classe ou d'éducateur des APS principal de 1^{ère} classe.

(enregistré S/Préf le)

OBJET : DELIBERATION N°2016-27 : TARIFS PECHE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal fixe les tarifs suivants de la pêche aux deux plans d'eau communaux :

- cartes de pêche :

-2.50 € la gaule par jour

-3.30 € le lancer par jour

-35.00 € l'abonnement annuel

- forfaits pêche pour les vacanciers du Village Nature (2 lancers et une gaule par jour) :

- 20€ pour une semaine
- 30€ pour deux semaines

(enregistré S/Préf le)

OBJET : AJOUT ORDRE DU JOUR : DELIBERATION N°2016-28: LOCATION TERRES ET VENTE DE FOIN SUITE DISSOLUTION C.C.A.S

Considérant que les membres du C.C.A.S, à la dernière réunion en date du 11 décembre 2015, ont pris acte que la dévolution de l'actif et du passif du C.C.A.S se fera au bénéfice du budget principal de la commune,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ***DONNE SON ACCORD pour que le Maire signe l'avenant au contrat de location des terres anciennement C.C.A.S, dans les conditions suivantes :***

Location FLEURY Régis : Avenant N°5 à la CONVENTION du 31/03/2011 relative à la location des parcelles B 316 et 466 sises le bourg à St Charles la Forêt : la durée de location est prolongée sur la période du 1er avril 2016 au 31 mars 2017. Le loyer relatif à cette période reste fixé à CENT QUATRE-VINGT-DEUX EUROS QUATRE-VINGT-QUATORZE CENTIMES D'EUROS.

- ***ACCEPTE*** de vendre le foin des deux parcelles cadastrées section B nos295 et 296 au meilleur prix (en fonction du tarif en cours) et que le Maire signe tous documents inhérents à ce dossier.

(enregistré S/Préf le)

OBJET : AJOUT ORDRE DU JOUR : DELIBERATION N°2016-29: CONVENTION FAL VACANCES POUR TOUS 2016

Monsieur le Maire présente la convention 2016 à passer entre la commune et la Fédération des Amicales Laïques 44 (Vacances pour tous), qui définit comme chaque année, les conditions d'organisation des colonies de vacances en juillet et août.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ***VALIDE*** la convention 2016 ;

- ***AUTORISE*** le Maire à la signer et tous documents inhérents à ce dossier.

(enregistré S/Préf le)

AFFAIRES DIVERSES :

- Vidange de la piscine avant ouverture aux scolaires le lundi 9 mai : samedi 9 avril à partir de 8h.
- Montage des barnums et matériel pour les colonies : vendredi 10 juin et samedi 11 juin.
- Prochain conseil : vendredi 29 avril.

M. le Maire clos la séance à 23h00.